

Tél : 03.25.46.70.63 Fax : 03.25.46.66.03 Email : cdcpoa@wanadoo.fr

27 Avenue Tricoche Maillard - Aix-En-Othe 10160 Aix-Villemaur-Pâlis

CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

Mercredi 4 mars 2020 à 18h30

PROCES-VERBAL

OUVERTURE DE LA SEANCE DU 4 mars 2020 A 18 HEURES 30 M. LE PRESIDENT PROCEDE A L'APPEL DES MEMBRES LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

Etaient Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :

Yves FOURNIER, Béatrice TRUTAT, Marc FOURNIER, Alain DROUET, Brigitte CARLIER, Pascal GUYON, Séverine BROQUET, Gérard DUPUIS, Claude DUCARD, Roger BRUGGEMAN, Daniel DUCHANGE, Antoine GUEBEN, Gilbert BONNETERRE, Claude LENOIR, Jannick DERAEVE, Laurent L'ETROP, Roland FRELIN, Philippe ETCHETO, Jean-Pierre GITZHOFFEN.

Absent(s) excusés(s):

Maude FROTTIER, Mireille PAYEN, Roland BROQUET, Bertrand LANE, Didier VERGER, Gilles PLOUVIEZ, Olivier PIQUET, Cécile DANIEL, Frédéric RAPHAEL, Philippe LAZARE, Hugues MARTEAU, Gisèle SILO, Jean-Paul CARRE, Lionel BERTIN, Chantal LEPICOUCHE, Jean-Pierre PEZET, Sophie LONGUET, Jean-Pierre VEREECKE, Eric CERCEAU.

Délibération n° 2020/13/CDC

Objet : Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2020

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L2312-1 alinéa 2 du CGCT, renvoi de l'article L5211-1 CGCT que « dans les établissements publics de 3500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Ce débat donne lieu à une délibération spécifique dont le rôle est de prendre acte qu'il a bien eu lieu, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le Département de s'assurer que ce préalable à l'adoption du budget de l'exercice en cours a bien été respecté.

En terme de contenu, la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié la présentation du rapport avec une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolutions prévisionnelles et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

A ce titre, il convient que le conseil communautaire débatte des orientations générales du Budget primitif 2020 annexées dans le document « rapport d'orientations budgétaires 2020 » ci-joint.

Vu les articles L5211-1 et L2312-1 alinéa 2 du CGCT,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015 et le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le rapport « Débat d'Orientations Budgétaires 2020 » présenté par Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020 qui figure en annexe et de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 organisé en son sein.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 Conseil communautaire du 4 mars 2020 - DOB

I BUDGET PRINCIPAL M14 – Bilan provisoire de l'année 2019

A) Section de fonctionnement

1) Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement 2019 est arrêté à la somme de 2 261 504,73 € et elles sont réparties de la façon suivante :

- 1 060 080,14 € de charges à caractère général
- 600 259,00 € de frais de personnel,
- 121 749 € d'atténuation de produits,
- 368 190,98 € d'autres charges de gestion courante,
- 66 230,19 € de charges financières,
- 740,29 € de charges exceptionnelles,

A cela s'ajoute 42 795,08 € des dépenses d'ordre relatives à la dotation aux amortissements.

2) Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement 2019 est arrêté à la somme de 2 265 561,97 €. Elles sont réparties de la façon suivante :

- 7 914,05 € d'atténuation de charges,
- 59 985,39 € de produits de gestion courante,
- 1 647 254 48 d'impôts et taxes,
- 273 895,80 € de dotations, subventions et participations,
- 276 512,25 € d'autres produits de gestion courante,

3) Coût du service environnement

SERVICES	ОМ	déchetterie	collecte sélective	encombrants	total
DEPENSES	539 274,63 €	273 820,07 €	144 428,07 €	14 163,69 €	971 686,46 €
RECETTES	6 657,72 €	19 140,39 €	120 268,99 €	- €	146 067,10 €
COUT REEL 2019	532 616,91 €	254 679,68 €	24 159,08 €	14 163,69 €	825 619,36 €
COUT REEL 2018	563 461,16 €	234 367,35 €	- 64 981,39 €	13 167,31 €	746 014,43 €
différence 2019-2018	- 30 844,25€	20 312,33 €	89 140,47 €	996,38 €	79 604,93 €

- Le coût des ordures ménagères est en baisse de 5.79 % et s'explique notamment par :
- une baisse de 40 189 € de réparation benne OM

(rappel: acquisition benne OM août 2019: 207 936 €)

- une baisse de 10 000 € sur la location d'une benne OM
- acompte versé au SDEDA en hausse de 17 937 €
- Le coût de la déchèterie est en augmentation de 8.66 % à cause :
- Travaux de voirie déchèterie + sécurisation des bennes (14 292 € + 5500 €)
- du coût de traitement en hausse : 25 472 € en plus
- des réparations du compacteur : 4500 € en plus
- Le coût de la collecte sélective en apport volontaire et en porte à porte est en augmentation par rapport à 2018 :

- ⊃ moins de recette en 2019 car en 2018, on a perçu un solde de subventions de 2017 (52 718 €) et la prime à la performance de 2017 (4750 €) soit un total de 57 468 €
- <u>verre</u> : en 2019, on a payé 3 factures de 2018 et la totalité de l'année 2019 soit 22 622 € (9 753 € en 2018)
- collecte en porte à porte : en 2018, on a payé sur 10 mois (73132,68 €) et en 2019, on a réglé les 2 mois de 2018 et l'année 2019 (106 333 €

B) Section d'investissement

1) dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2019 sont les suivantes :

Chapitre 2	20
------------	----

article 2031	34 980,00 €
Etude de faisabilité de déchèterie	34 980,00 €
article 2051	5 993,66 €
Logiciel ADOBE	1 073,66 €
logiciel Cloud JVS	4 920,00 €
total:	40 973,66 €

Chapitre 21

article 2182	211 436,00 €
Benne OM	207 936,00 €
Véhicules service technique	3 500,00 €
total:	211 436,00 €

Chapitre 23

article 2313	1 057 197,97 €
Construction maison de santé	1 057 197,97 €
total:	1 057 197,97 €
total général :	1 309 607.63 €

2) recettes d'investissement

Chapitre 13

article 1321	236 719,25 €
FNADT Maison de santé	23 142,87 €
FSIL maison de santé	33 591,58 €
DETR maison de santé	147 422,85 €
TEPCV Véhicules électriques	32 561,95 €
article 1322	247 358,00 €
aide régionale maison de santé	247 358,00 €
article 1327	69 904,03 €
FEADER Maison de santé	69 904,03 €
total:	553 981,28 €

C) Affectation du résultat

Budget général - CDC	PO		T
	Résultats cumulés clôture au 31/12/2018	résultat de l'exercice 2019	Résultats cumulés clôture au 31/12/19
Investissement	285 958,33 €	- 242 576,69 €	43 381,64 €
Fonctionnement	385 875,05 €	4 057,24 €	389 932,29 €
Budget annexe - ZAE	de Vulaines		

	Résultats cumulés clôture au 31/12/2018	résultat de l'exercice 2019	Résultats cumulés clôture au 31/12/19
Investissement	1,60 €	- €	1,60 €
Fonctionnement	46 553,32 €	- €	46 553,32 €
Budget annexe - SPRAD			
	Résultats cumulés clôture au 31/12/2018	résultat de l'exercice 2019	Résultats cumulés clôture au 31/12/19
Investissement	- €		- €
Fonctionnement	8 066,26 €	5 262,84 €	13 329,10 €

II BUDGET PRINCIPAL M14 – Perspectives 2020

A) Section de fonctionnement

1) Dépenses de fonctionnement

Les postes budgétaires relatifs au fonctionnement administratif de la Communauté de Communes : assurances, contrats de maintenance, téléphonie... resteraient globalement stables par rapport à 2019 (chapitre 011).

Il est à noter que les dépenses d'ordre relatives à la dotation aux amortissements s'arrêteraient à la somme de 152 083,80 €.

On constaterait une stabilité du chapitre 65 (inscription budgétaire de 383 200 \in contre 395 200 \in en 2019) : il est nécessaire de prendre en compte la cotisation au Syndicat DEPART : 15 000 \in , Business Sud Champagne : 8 000 \in , PETR : 70 000 \in , installation de la fibre : 31 000 \in , POCE : 18 000 \in , subventions aux associations : 49 000 \in , subvention au fonctionnement du plan d'eau de Paisy Cosdon : 21 000 \in .

2) recettes de fonctionnement

Pour participer à l'équilibre 2020, le conseil communautaire reprendra la totalité du résultat reporté (y compris le résultat comptable 2019) estimé à 389 932 €.

Il n'est pas envisagé d'augmenter les taux de la fiscalité. L'inscription pour 2020 est de 1 689 500 € et 900 000 € pour la TEOM.

B) Section d'investissement

1) dépenses d'investissement

Il serait proposé d'inscrire pour cet exercice en dépenses d'investissement :

			report crédits	nouveaux crédi
Ch	apitres			
	20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	158 600,00 €
	2031	Maîtrise d'ouvrage déléguée Mon Logis - Maison de santé	10 000,00 €	50 000,00€
	2031	Maîtrise d'œuvre espace co-working et maison France service		84 500,00 €
	2031	audit énergétique futur bâtiment maison de service		4 800,00 €
	2031	étude de faisabilité sur les circuits courts		18 100,00€
	205	Logiciel adobe		1 200,00 €

2042	subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé (OPAH)		5 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	35 000,00 €	
2135	Aménagement des constructions : garage OM	5 000,00 €	7 000,00 €	
2135	Travaux déchèterie		20 000,00 €	
2188	piano d'occasion école de musique		5 000,00 €	
2188	tracteur tondeuse		3 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	940 000,00 €	262 000,00 €	
2313	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	940 000,00 €	262 000,00 €	

955 000,00 €

1 415 600.00 €

5 000,00 €

460 600,00 €

2) recettes d'investissement

Total:

204 Subventions d'équipement

Le montant des recettes d'investissement 2020 :

			report crédits	nouveaux crédits
13	Subventions d'investissement		1 049 000,00 €	52 236,00 €
1321	FSIL (contrat de ruralité) maison de s	anté		
1321	DETR maison de santé pluridisciplina	ire	426 000,00 €	
1321	FNADT maison de santé			
1321	DETR maîtrise d'œuvre espace co-we	orking et maison France service		35 036,00€
	(50 % HT du montant du marché)			
1321	climaxion (25 % du coût de l'audit)			1 000,00 €
1322	Conseil régional maison de santé plui	ridisciplinaire	22 000,00 €	- €
1323	Conseil départemental maison de sar	nté	125 000,00 €	- €
1327	FEADER maison de santé		476 000,00 €	- €
1327	FEADER Base de loisirs			6 600,00 €
1327	FEADER étude de faisabilté circuits o	ourts		9 600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		300 000,00 €	- €
1641	prêt complémentaire maison de santé		300 000,00 €	- €
	Total :	1 401 236,00 €	1 349 000,00 €	52 236,00 €

III Ressources humaines

1) Evolution des dépenses et des recettes

Les dépenses de personnel ont augmenté entre 2016 et 2017 pour diverses raisons : dissolution du PETR du Pays d'Othe et reprise du personnel : les 10 professeurs d'école de musique et son Directeur, le chargé de mission du PETR. La Communauté devient, à partir du 1^{er} janvier 2017, la structure porteuse du GAL Othe-Armance et doit reprendre le personnel correspondant : 1 chargé de mission et une secrétaire à mi-temps.

Chapitre 012

2014 : 362 602,50 € 2015 : 390 622,75 €

 $2016:420691,09 \in$ $2017:702911,26 \in$ $2018:732636,87 \in$ $2019:600259,00 \in$

Par ailleurs, en 2019 le chantier d'insertion a fermé en juin diminuant le coût des charges du personnel.

2) Structure des effectifs

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
Secteur Administratif				
Attaché	A	2	2	35 h
Adjoint administratif	С	1	1	35 h

A	1	1	3/16 h
В	1	1	5/20 h
	3	3	10/20 h
	1	1	7/20 h
	1	1	2/20 h
	2	2	8/20 h
	1	1	3/20 h
		B 1 3 1 1 1	B 1 1 3 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Secteur Technique				
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	С	1	1	35 h
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	С	3	3	35 h
Adjoint technique territorial	С	4	4	35 h
		1	1	6/35 h
TOTAL GENERAL		8	8	

3) Orientations 2020

En 2020, la taxe GEMAPI sera effective. Une étude pré-opérationnelle sera lancée sur le 2^{ème} semestre 2020 pour relancer l'OPAH.

Les investissements initiés les années précédentes se prolongent en 2020 ; le marché de maîtrise d'œuvre pour la maison de services et l'espace co-working débutera dans l'année avant de prévoir les futurs travaux sur le bâtiment. Une étude de faisabilité sera réalisée sur les circuits courts.

Il faudra réfléchir sur la collecte des OM et notamment sur le passage de 2 collectes hebdomadaires à Aix en Othe à 1 collecte, induisant une modification dans le calcul de la TEOM (2 zones : zone 1 avec 2 collectes à 17,10 % et zone 2 avec 1 collecte à 14,10 %).								